

DEPARTEMENT HERAULT

Mairie de LACOSTE



AR_2023_27

Arrêté de circulation et autorisation travaux rue de l'égalité

Le Maire de la commune de LACOSTE,

VU la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 2212-2 et suivants

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route, les articles R 417-10 et suivants,

VU la nécessité d'interdire la circulation, le temps des travaux, sur la rue de l'égalité,

Considérant l'obligation de règlementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

ARRETE :

Article 1 :

La commune de Lacoste va effectuer des travaux de voirie sur la rue de l'égalité le mardi 12 septembre 2023 de 8h00 à 18h00.

Article 2 :

- La circulation y sera interdite au lieu et heures indiqués à l'article 1.

Durée des travaux : 1 jour.

Article 3 :

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8ème partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble (de jour comme de nuit) est à la charge de la commune de Lacoste.

Article 4 :

Cet arrêté sera affiché au droit du chantier par l'entreprise en charge des travaux

Article 5 :

La commune sera responsable des accidents survenus par défaut ou manque de signalisation.

Article 6 : La secrétaire de Mairie et le Commandant de Brigade de Clermont sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 6 septembre 2023
Le Maire
Marc CARAYON